

OBJET : Délégation de service public – Gestion du multi-accueil collectif de Carnoux en Provence
 Désignation des membres du Comité de pilotage 2022 / 2027 – Modification de l'arrêté n° 46-2024 du 25/03/2024

ARRETE N° 74-2025

Nous, Jean-Pierre GIORGI,
 Chevalier de la Légion d'Honneur,
 Chevalier de l'ordre National du Mérite,
 Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2143-4,
 VU la délibération n° 1-VII du 9 décembre 2021 désignant la société « LA MUTUALITE FRANCAISE » comme délégataire en charge de la gestion du multi-accueil collectif de Carnoux en Provence,
 VU le Cahier des charges portant modalités de désignation des membres du comité de pilotage,
 VU l'arrêté n°46-2024 du 25 mars 2024 remplaçant un membre représentant du comité de pilotage,
CONSIDERANT qu'il convient de remplacer à nouveau un membre représentant du comité de pilotage,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 46-2024 du 25 mars 2024 est modifié comme suit :
 Sont nommés membres du comité de pilotage :

EN QUALITE DE REPRESENTANTS DU DELEGATAIRE	EN QUALITE DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
M. Matthieu COUAILLES M. Benjamin FILY	M. Jean-Pierre GIORGI (Président) Mme Denise SEGARRA Mme Marianne ALLELY

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 4 du contrat de délégation de service public, ce comité de pilotage se réunit à la demande de la Collectivité au minimum une fois par an, ou sur proposition du Délégataire après accord de la Collectivité.
 Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône.

Fait à Carnoux-en-Provence, le 27 mai 2025.


 Le Maire
 Jean-Pierre GIORGI